



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 11 AVRIL 2016

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce onzième jour du mois d'avril 2016, à 19 h 30.

Sont présents :           Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
                                  Monsieur le conseiller André Fournier  
                                  Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
                                  Madame la conseillère Nathalie Laprade  
                                  Madame la conseillère Sandra Gravel  
                                  Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :   Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier  
                                  Monsieur le directeur des Services techniques et directeur  
                                  général adjoint Martin Careau  
                                  Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 mars 2016
4. Lecture d'un certificat d'enregistrement du règlement numéro 1313-2016 (emprunt pour la mairie)
5. Lecture et adoption d'un règlement numéro 1322-2016 décrétant un emprunt pour l'achat et l'installation d'une enseigne électronique
6. Adoption du projet de règlement APR-24-2016 aux fins de modifier les dispositions concernant l'assouplissement de normes de lotissement
7. Lecture et adoption du règlement numéro 1323-2016 modifiant le règlement numéro 1096-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
8. Avis de motion : règlement modifiant le règlement numéro 1268-2015 afin de modifier les conditions d'émission des permis de rénovation
9. Avis de motion : règlement modifiant le règlement numéro 1007-2007 sur l'eau potable
10. Amendement de la résolution numéro 119-2015 concernant l'achat du lot 4 367 458
11. Mandat à une firme de consultants : recrutement d'un directeur du Service de protection contre les incendies
12. Amendement au permis de rénovation numéro 2011-0051 : 4904, route de Fossambault
13. Demande de permis de construction : 5040, route de Fossambault - unités numéros 148-150 et 152-154
14. Installation de deux enseignes : nouvelle mairie
15. Localisation du panneau d'affichage de la MRC de la Jacques-Cartier
16. Mandat à la corporation du bassin de la Jacques-Cartier : inventaire des bateaux à moteur dans la baie de Duchesnay
17. Mandat à la corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) : inventaire des milieux naturels d'intérêts
18. Amendement à l'entente : plateau Juchereau-Duchesnay
19. Ajout d'un arrêt chemin Taché au nord du chemin des Ormeaux
20. Mandat pour la préparation des plans et devis : réfection d'une section de la route des Érables
21. Réception finale des travaux : garage municipal - 4300, route de Fossambault



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

---

22. Adhésion au regroupement d'achat de l'union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage
23. Amendement de la résolution numéro 203-2016
24. Embauche du personnel occasionnel - été 2016
25. Honoraires supplémentaires : travaux de décontamination de l'ancienne caserne 2015
26. Entretien du système de ventilation du garage municipal
27. Remplacement d'un pompier - premier répondant à temps plein
28. Signature d'un contrat avec le club de golf Lac-St-Joseph : tournoi du maire au profit de la fondation médicale de La Jacques-Cartier - 16 juin 2016 (reporté)
29. Demande du 5e régiment du génie de combat de la base des forces armées canadiennes de Valcartier
30. Motion de félicitations - semaine de l'action bénévole
31. Bordereau de correspondance
32. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
33. Dépôt de la liste des chèques
34. Dépôt de la liste des engagements financiers
35. Autres sujets
36. Période de questions
37. Ajournement au 25 avril 2016

Le quorum étant constaté, la séance du mois d'avril est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**217-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour en y reportant le point 28.

**ADOPTÉE**

**218-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2016**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 29 mars 2016 comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**LECTURE D'UN CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1313-2016 (EMPRUNT POUR LA MAIRIE)**

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1313-2016 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

**219-2016 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1322-2016 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE ÉLECTRONIQUE**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire acquérir et installer une enseigne électronique en vue d'informer les citoyens sur des sujets touchant de la Ville, sans toutefois y faire paraître de la publicité;

**ATTENDU** que cette enseigne électronique sera installée sur un terrain appartenant à la municipalité, le long de la route de Fossambault;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

---

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les coûts d'acquisition et d'installation de cette enseigne;

**ATTENDU** qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 22 février 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1322-2016, lequel décrète ce qui suit :

**Règlement 1322-2016**

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 ACQUISITION**

Le conseil est autorisé à acquérir et faire installer une enseigne électronique, le tout comme décrit, illustré et estimé aux documents préparés en date du 23 mars 2016 par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, et en date du 29 janvier 2016, par monsieur François Thibodeau de la compagnie Posimage, projet numéro AB-2015-091-1C, lesquels documents sont annexés au présent règlement sous la cote « Annexe A » et « Annexe B » pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 3 DÉPENSE AUTORISÉE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 56 000 \$, pour les fins du présent règlement, incluant la préparation du terrain, l'acquisition de la structure et de l'écran ainsi que l'installation de l'enseigne, les frais d'emprunt, les imprévus et les taxes nettes.

**ARTICLE 4 EMPRUNT AUTORISÉ**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 56 000 \$, sur une période de dix ans.

**ARTICLE 5 TAXE SPÉCIALE**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 6 EXCÉDENT**

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 7 CONTRIBUTION OU SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

---

subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

**ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER  
CE 11<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE SEIZE

---

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**ADOPTÉE**

220-2016

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT APR-24-2016 AUX FINS DE MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ASSOULISSEMENT DE NORMES DE LOTISSEMENT**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-24-2016 aux fins de modifier le règlement de lotissement numéro 1260-2014 de façon à modifier les dispositions concernant l'assouplissement des normes de lotissement.

**Règlement numéro APR-24-2016**

**ARTICLE 1** Le présent projet de règlement est intitulé :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-24-2016 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1260-2014 DE FAÇON À :

Modifier les dispositions concernant l'assouplissement des normes de lotissement.

**ARTICLE 2** L'article 4.1.6 du règlement de lotissement numéro 1260-2014 est abrogé et remplacé par l'article suivant :

**4.1.6 Assouplissement des normes de lotissement**

Lorsqu'en raison de sa configuration, de la topographie, de la sinuosité d'une voie de circulation ou de la présence d'une voie de circulation sans issue et ayant un rond de virage, un lot, qui n'est pas riverain d'un cours d'eau ou d'un lac et qui n'est pas situé à un endroit où la pente moyenne est supérieure à 15%, ne satisfait pas aux normes prescrites par ce règlement ou à la grille des spécifications, celui-ci est néanmoins réputé conforme s'il répond aux exigences suivantes :

- 1° La largeur du lot, calculée à la ligne avant, n'est pas inférieure à 40 % de la largeur minimale prescrite;
- 2° La profondeur du lot, calculée entre le point milieu de la ligne avant et le point milieu de sa ligne arrière, n'est pas inférieure à 30 % de la profondeur prescrite;
- 3° La norme relative à la superficie minimale est respectée;
- 4° Lorsqu'une largeur ne peut être respectée, l'addition de la mesure de la ligne avant avec la mesure de la ligne arrière devra être égale ou supérieure à deux fois la largeur minimale exigée pour le lot ou l'emplacement;
- 5° Lorsqu'une profondeur ne peut être respectée, les lignes avant et arrière devront être distantes d'au moins la



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

---

largeur minimale exigée sur toute la profondeur du lot  
ou de l'emplacement.

**ARTICLE 3** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER  
CE 11<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE SEIZE

\_\_\_\_\_  
PIERRE DOLBEC  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**ADOPTÉE**

221-2016

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1323-2016 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1096-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX  
FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

**ATTENDU** que le règlement modifiant le règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 mars 2016 et qu'il est entré en vigueur le 24 mars 2016;

**ATTENDU** que ce règlement prévoit que la taxe sera augmentée de 0,40 \$ à 0,46 \$ par mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 et que les municipalités ont jusqu'au 20 mai 2016 pour adopter et transmettre au ministre un règlement modificateur;

**ATTENDU** qu'il s'avère donc pertinent d'amender le règlement numéro 1096-2009 afin de décréter les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du gouvernement;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1323-2016, lequel décrète ce qui suit :

**Règlement numéro 1323-2016**

**ARTICLE 1 MONTANT DE LA TAXE**

L'article 2 du règlement numéro 1096-2009 est remplacé par le suivant :  
« 2. À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ ».

**ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER  
CE 11<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE SEIZE

\_\_\_\_\_  
PIERRE DOLBEC  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

---

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1268-2015  
AFIN DE MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE RÉNOVATION**

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement modifiant le règlement numéro 1268-2015 intitulé règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction de façon à modifier les conditions d'émission des permis de rénovation avec agrandissement des bâtiments principaux ainsi que des certificats d'occupation.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1007-2007  
SUR L'EAU POTABLE**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement pourvoyant à amender le règlement numéro 1007-2007 sur l'eau potable de façon à modifier l'espace de dégagement prescrit autour d'une borne-fontaine et ajouter les inspecteurs du service de l'urbanisme comme responsables de l'application de certains articles du règlement.

**222-2016 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 119-2015 CONCERNANT L'ACHAT  
DU LOT 4 367 458**

**ATTENDU** la résolution numéro 119-2015 autorisant l'acquisition du lot 4 367 458 du ministère des Transports du Québec pour la somme de 39 000 \$, taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'amender ladite résolution numéro 119-2015 afin d'indiquer que la somme de 39 000 \$, taxes en sus, est appropriée du fonds de roulement remboursable sur dix ans.

**ADOPTÉE**

**223-2016 MANDAT À UNE FIRME DE CONSULTANTS : RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR  
DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

**ATTENDU** que monsieur Pierre Beaumont, actuel directeur du Service de protection contre les incendies et des premiers répondants, a annoncé qu'il prendrait sa retraite à l'été 2016;

**ATTENDU** que le conseil désire s'adjoindre d'une firme de consultants pour la tenue du concours visant à remplacer monsieur Beaumont;

**ATTENDU** que le comité formé par le conseil a analysé les propositions de quatre firmes à cet effet;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate la firme PragmaRH pour assister le comité formé par le conseil pour la tenue d'un concours visant à remplacer monsieur Beaumont.

Les termes du mandat sont contenus dans l'offre de service datée du mois de mars 2016 et signée par monsieur Jean Dénommé, président.

Plus précisément, les honoraires se chiffrent à 7 500 \$, plus taxes et frais.

**ADOPTÉE**

**224-2016 AMENDEMENT AU PERMIS DE RÉNOVATION NUMÉRO 2011-0051 : 4904, ROUTE  
DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande d'amendement au permis numéro 2011-0051 déposée par BMR pour le 4904, route de Fossambault;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

---

**ATTENDU** que cette demande vise le changement au lignage du stationnement et l'aménagement des ilots de végétation;

**ATTENDU** que cette propriété est incluse à l'intérieur de la zone 40-C soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

**ATTENDU** que le Comité consultatif d'urbanisme est d'avis que la disposition des cases de stationnement réalisée est plus sécuritaire, facilite les opérations de déneigement et augmente le nombre de cases disponibles;

**ATTENDU** que le Comité consultatif d'urbanisme considère que les ilots de végétations proposés seront plus efficaces pour la gestion des eaux pluviales et la diminution de l'effet de chaleur;

**ATTENDU** que, contrairement aux informations analysées par le Comité consultatif d'urbanisme, aucun bloc de béton n'est encore en place le long de la route de Fossambault puisque des travaux pour le compte d'Hydro-Québec ont été réalisés en 2015. Ces travaux ont notamment permis de fermer, par la construction d'un trottoir et la pose de bordures, deux anciens accès à l'immeuble, le tout tel que convenu sur les plans originaux;

**ATTENDU** que le conseil est d'avis que la plantation de trois arbres entre la route Montcalm et l'aire de stationnement créerait une séparation visuelle entre la rue et l'aire de stationnement et permettrait le retrait de 3 blocs de béton installés afin d'empêcher certains véhicules d'accéder au stationnement;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** que ce conseil accepte la nouvelle proposition d'aménagement de l'aire de stationnement du 4904, route de Fossambault tel que montré sur le plan joint à la demande de modification au permis numéro 2011-0051. Cette acceptation est toutefois conditionnelle à la plantation de trois arbres en lieu et la mise en place des blocs de béton sur l'îlot séparant la route Montcalm et l'aire de stationnement.

**ADOPTÉE**

225-2016

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION : 5040, ROUTE DE FOSSAMBAULT - UNITÉS NUMÉROS 148-150 ET 152-154**

**ATTENDU** les demandes de permis de construction déposées par Construction APP Inc. pour deux habitations bifamiliales isolées projetées sur les lots 5 450 616 à 5 450 619 dans le projet Plateau Juchereau-Duchesnay;

**ATTENDU** que ces lots sont situés à l'intérieur de la zone 144-H, les demandes de permis doivent être approuvées en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** que le plan d'aménagement a déjà été approuvé et qu'il doit être réalisé tel que présenté par le promoteur;

**ATTENDU** que le modèle de résidence avait déjà fait l'objet d'une étude préliminaire par le Comité consultatif d'urbanisme et que le constructeur a tenu compte des commentaires formulés par les commissaires;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 4 avril 2016 et des documents fournis par le requérant;

**ATTENDU** les courriels des commissaires reçus entre le 4 et le 7 avril 2016;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise l'émission des permis de construction sur les lots 5 450 616 à 5 450 619 des unités numéros 148-150 et 152-154, dans le projet Plateau Juchereau-Duchesnay au 5040, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

---

**226-2016      INSTALLATION DE DEUX ENSEIGNES : NOUVELLE MAIRIE**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, dans un rapport daté du 11 avril 2016;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil accorde un contrat à la compagnie Posimage pour l'installation de deux enseignes sur le bâtiment localisé au 2, rue Laurier (nouvelle mairie);

Le coût du contrat est établi à 5 990 \$, plus taxes, conformément à la soumission transmise par monsieur François Thibodeau en date du 30 mars 2016;

L'enseigne à mettre en place est montrée sur un plan portant le numéro LB-2016-086-01C;

La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté. Cette somme pourra être remboursée par le règlement numéro 1313-2016 décrétant des travaux de rénovation de l'immeuble situé au 2, rue Laurier dès son entrée en vigueur.

**ADOPTÉE**

**227-2016      LOCALISATION DU PANNEAU D'AFFICHAGE DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** le projet de circuit culturel et touristique automnal que la MRC de La Jacques-Cartier est à mettre en place, entre autres par l'installation d'une structure (enseigne);

**ATTENDU** la résolution numéro 199-2016 adoptée le 29 mars 2016 par le présent conseil approuvant les plans et devis soumis par la MRC;

**ATTENDU** la recommandation du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, monsieur Pascal Bérubé, dans un rapport daté du 1<sup>er</sup> avril 2016;

**IL EST PROPOSÉ** madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise l'installation de cette structure sur le terrain du Centre Anne-Hébert.

**ADOPTÉE**

**228-2016      MANDAT À LA CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER (CBJC) :  
INVENTAIRE DES BATEAUX À MOTEUR DANS LA BAIE DE DUCHESNAY**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, dans un rapport daté du 5 avril 2016;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** de mandater la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) afin d'effectuer un inventaire des bateaux à moteur dans la baie de Duchesnay. Le mandat, la méthodologie et le livrable sont présentés à la proposition de service transmise par monsieur Antoine Rivierre, directeur des projets, en date du 22 mars 2016;

Le coût du mandat est établi à 3 750 \$, plus taxes; la somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

**229-2016      MANDAT À LA CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER :  
INVENTAIRE DES MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊTS**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, dans un rapport daté du 5 avril 2016;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** de mandater la CBJC afin d'effectuer un inventaire cartographique des milieux naturels d'intérêt localisés sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Le mandat, la méthodologie et le livrable sont présentés à la proposition de service transmise par monsieur Antoine Rivierre, directeur des projets, en date du 29 mars 2016;

Le coût du mandat est établi à 5 920 \$, plus taxes;

La dépense est imputée au poste budgétaire 02-610-01-419 (honoraires professionnels-urbanisme).

**ADOPTÉE**

**230-2016 AMENDEMENT À L'ENTENTE : PLATEAU JUCHEREAU-DUCHESNAY**

**ATTENDU** la recommandation de la conseillère en urbanisme, madame Andréanne Meilleur Gaudreau, dans un rapport daté du 6 avril 2016;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil accepte la demande d'amendement à l'entente de cession des infrastructures signée le 13 décembre 2013 entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et monsieur Daniel Renaud de District St-Apollinaire inc., promoteur du projet intégré le Plateau Juchereau-Duchesnay situé au 5040, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

**231-2016 AJOUT D'UN ARRÊT CHEMIN TACHÉ AU NORD DU CHEMIN DES ORMEAUX**

**ATTENDU** la recommandation du directeur adjoint aux travaux publics, monsieur Pierre Roy, dans un rapport daté du 24 mars 2016;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise l'installation d'un panneau d'arrêt sur le chemin Taché, au nord du chemin des Ormeaux, dans le but de sécuriser l'intersection.

**ADOPTÉE**

**232-2016 MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS : RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, dans un rapport daté du 11 avril 2016;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate la firme Génio, experts-conseils, pour la préparation des plans et devis et documents d'appels d'offres relativement à la réfection d'une section de la route des Érables. Les détails du mandat sont présentés à la proposition de service transmise par monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, en date du 11 avril 2016;

Le coût du contrat est établi à 19 500 \$ plus taxes;

La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté. Cette somme pourra être remboursée par le règlement numéro 1321-2016 décrétant la réfection d'une section de la route des Érables.

**ADOPTÉE**

**233-2016 RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX : GARAGE MUNICIPAL - 4300, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** que des travaux ont été effectués par Construction H.G.B. inc. afin de rénover et de transformer le bâtiment localisé au 4 300, route de Fossambault pour y relocaliser le garage municipal;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

---

**ATTENDU** que la réception provisoire des travaux a été faite le 10 avril 2012. Des listes de déficiences en architecture, en structure et en mécanique/électricité étaient jointes au certificat de réception provisoire;

**ATTENDU** que Construction H.G.B. inc. a été dans l'incapacité de compléter les travaux et que la Ville a requis l'intervention de la compagnie de cautionnement, Jevco, aux termes du cautionnement d'exécution;

**ATTENDU** que Jevco a accepté d'intervenir et qu'une convention, à cet effet, a été signée;

**ATTENDU** que Jevco a procédé à la correction de toutes les déficiences;

**ATTENDU** que Jevco n'a pas été en mesure de fournir à la Ville les documents suivants :

- Manuels d'entretien, toutes disciplines;
- Plans, tel que construit, de l'entrepreneur;
- Dossier photographique de l'évolution des travaux.

**ATTENDU** le certificat de déclaration d'achèvement total préparé par monsieur Jocelyn Boilard, architecte, de la firme Régis Côté et associés, en date du 31 mars 2016;

**ATTENDU** qu'un montant de 168 882,31 \$, taxes incluses, est à payer à Jevco. Le détail du montant à verser est présenté sur un document préparé par madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 6 avril 2016;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, à signer le certificat de déclaration d'achèvement total des travaux;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le versement du montant de 168 882,31 \$, taxes incluses, à la compagnie Jevco. Cette dépense est appropriée du règlement numéro 1158-2011.

**ADOPTÉE**

234-2016

**ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHAT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

**ATTENDU** que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU** que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les deux prochaines années;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

---

**Que** la Ville confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour deux ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018;

**Que** pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet, et ce, au moins 30 jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

**Que** la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2016-2017 et 2017-2018;

**Que** si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**Que** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

**Que** la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2016-2017, ce pourcentage est fixé à 0,95 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6 % pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres;

**Qu'un** exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE**

235-2016

**AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 203-2016**

**ATTENDU** la correspondance transmise par madame Joannie Lacasse dans un courriel daté du 31 mars 2016;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 203-2016 pour y indiquer que le conseil autorise le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 3 plutôt que des quittances finales.

**ADOPTÉE**

236-2016

**EMBAUCHE DU PERSONNEL OCCASIONNEL - ÉTÉ 2016**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, dans un rapport daté du 4 avril 2016;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise l'embauche, pour l'été 2016, des employés occasionnels suivants, aux postes énumérés, pour combler les besoins de la division parcs et bâtiments du Service des travaux publics :

- Madame Josée Boucher : aide-horticultrice;
- Madame Isabelle Lortie : aide-horticultrice;
- Monsieur Dominic Gamache : aide-horticulteur;
- Monsieur Jacques-André Proulx : préposé à l'entretien ménager.

**ADOPTÉE**

237-2016

**HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES : TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION DE L'ANCIENNE CASERNE 2015**

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, dans un rapport daté du 30 mars 2016;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil accepte le budget d'honoraires professionnels, présenté à la facture numéro 26521, au montant de 4 724,80 \$, plus taxes, pour les travaux supplémentaires requis relativement à la gestion et la supervision des travaux de décontamination du terrain de l'ancienne caserne;

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-470-01-419.

**ADOPTÉE**

**238-2016 ENTRETIEN DU SYSTÈME DE VENTILATION DU GARAGE MUNICIPAL**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, dans un rapport daté du 6 avril 2016;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil accorde un contrat pour l'entretien des systèmes de ventilation et de climatisation du garage municipal à la compagnie Honeywell, conformément à la proposition transmise par monsieur René Linteau en date du 21 mars 2016;

Le coût du contrat est établi à 13 556 \$, plus taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2017.

**ADOPTÉE**

**239-2016 REMPLACEMENT D'UN POMPIER - PREMIER RÉPONDANT À TEMPS PLEIN**

**ATTENDU** la demande de monsieur Maxime Mondoux, pompier et premier répondant à temps plein, d'un congé sans traitement d'un an, soit du 11 avril 2016 au 11 avril 2017;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Pierre Beaumont, dans un rapport daté du 31 mars 2016;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil accepte la demande de monsieur Maxime Mondoux;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que ce conseil autorise le directeur du Service à afficher un concours pour combler le poste vacant;

**Qu'**un comité de sélection, composé de deux élus municipaux, du directeur du Service et d'un capitaine, soit formé.

**ADOPTÉE**

**240-2016 DEMANDE DU 5E RÉGIMENT DU GÉNIE DE COMBAT DE LA BASE DES FORCES ARMÉES CANADIENNES DE VALCARTIER**

**ATTENDU** que, dans le but d'entraîner ses plongeurs, le 5e Régiment du génie de combat de la Base des forces armées canadiennes de Valcartier désire effectuer cinq plongées à la Station touristique Duchesnay, les 24 mai, 14 juin, 4 août, 4 octobre et 18 octobre prochains;

**ATTENDU** la demande d'autorisation du Sergent Pascal Labbé datée du 5 avril 2016 pour circuler sur les routes de la Ville avec des véhicules militaires et effectuer les exercices de plongée aux dates mentionnées;

**ATTENDU** que la Sûreté du Québec et le directeur de la Station touristique Duchesnay ont donné leur accord;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise la demande.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

---

**241-2016 MOTION DE FÉLICITATIONS - SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE**

**ATTENDU** que, du 10 au 16 avril 2016, se tient la Semaine de l'action bénévole, sous le thème « Le bénévolat, un geste gratuit, un impact collectif »;

**ATTENDU** la multitude de bénévoles de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui donnent généreusement de leur temps, de leur compétence et de leur énergie pour le bénéfice de leur communauté;

**ATTENDU** que ces bénévoles s'engagent dans différentes causes tout aussi importantes les unes que les autres;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le maire Pierre Dolbec

**ET RÉSOLU** que ce conseil adresse ses remerciements aux nombreux bénévoles œuvrant dans les différents organismes de notre milieu et félicite ceux-ci pour leur précieuse implication et leur dévouement pour le bénéfice de la communauté de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

**242-2016 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mars 2016, laquelle totalise la somme de 359 028,77 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES**

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 mars 2016, laquelle totalise 693 956,07 \$.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 7 avril 2016, laquelle comprend 29 commandes au montant de 67 323,23 \$.

**AUTRES SUJETS**

À cette séance, aucun autre sujet n'a été abordé.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

**243-2016 AJOURNEMENT AU 25 AVRIL 2016**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'ajourner la séance au 25 avril 2016 à 19 h 30.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

---

L'assemblée est levée à 20 h 29.

---

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER